

## **Dotation de démarrage fléchée aux Maître·sse·s de conférences nouvellement recruté·e·s**

### **Le conseil d'administration**

*Vu le Code de l'éducation ;  
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu l'avis de la Commission Recherche du 15 juin 2023 ;*

Il est proposé d'attribuer une aide financière d'un montant de 8 000€ qui correspond à la dotation de démarrage issue de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée pour tous les nouveaux recrutés comme maître·sse·s de conférences (MCF) pour lancer leurs travaux et amorcer leurs projets de recherche.

Il s'agit d'une mesure en faveur des MCF nouvellement recrutés répondant aux initiatives du projet de loi de programmation de la recherche.

### **Après en avoir délibéré,**

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'attribution d'une aide financière d'un montant de 8 000€ en faveur des maître·sse·s de conférences nouvellement recruté·e·s répondant à l'une des dispositions de la loi de programmation de la recherche n°2020-1674 du 24 décembre 2020.

### **Documents en annexe :**

- Néant

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	<b>18</b>
<i>Membres en exercice :</i>	<b>27</b>	<i>Pour :</i>	<b>18</b>
<i>Membres présents :</i>	<b>11</b>	<i>Contre :</i>	<b>0</b>
<i>Membres représentés :</i>	<b>7</b>	<i>Abstentions :</i>	<b>0</b>

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023**

